Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT D'AUDIT SUR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE

Le chef du DSE décide de réorganiser le service en profondeur

En décembre dernier, le chef du département de la sécurité et de l'environnement décidait de réaliser un audit du service pénitentiaire et de le confier à une société extérieure. Cette décision faisait suite à un rapport du Contrôle cantonal des finances sur les MAP's et à diverses informations, touchant essentiellement à la gestion du personnel, survenues par la suite.

Les conclusions du rapport d'audit ont amené le chef du DSE, Jean-Claude Mermoud, à décider de réorganiser le service en profondeur et de créer une structure de conduite à cet effet.

Les missions confiées à l'auditeur portaient essentiellement sur l'organisation du service, sa gestion, la politique du personnel et la communication interne. Pour réaliser ce travail, l'auditeur a rencontré une trentaine de cadres et collaborateurs durant 2 heures environ chacun, consulté de nombreux documents et visité des établissements.

Ses conclusions sont positives dans les domaines de la nouvelle politique de prise en charge des détenus et prévenus (diminution des tensions dans les établissements) ou de l'uniformité des règles de surveillance et de sécurité; la mission principale du service est ainsi remplie à satisfaction.

C'est au niveau de l'organisation générale, de la gestion et de la politique du personnel que le rapport d'audit constate des problèmes. Par exemple, la grande autonomie laissée aux directions d'établissements conduit à des procédures différentes dans de nombreux domaines et montre l'absence d'une ligne de conduite générale. Il constate aussi que les règles de gestion du personnel de l'Etat de Vaud ne sont pas suffisamment respectées conduisant à une inéquité de traitement des collaborateurs. L'attitude inadéquate de certaines directions d'établissement à l'égard de leur personnel est également relevée, de même que la déficience de la communication

interne.

Enfin, les entretiens réalisés par l'auditeur révèlent d'une part la difficulté que rencontrent certains surveillants à appliquer la nouvelle politique pénitentiaire (davantage de travail et d'engagement à l'égard des détenus et prévenus) et d'autre part leur besoin de formation et de soutien de la part de la hiérarchie.

Pour répondre à ces constats, le chef du DSE estime qu'une réflexion et une réorganisation en profondeur du service doivent être menées immédiatement. Il a mis sur pied une structure de conduite qui se compose d'un comité de pilotage, d'un chef de projet et d'un groupe " référence métiers ". Cette structure, comprenant des personnes internes et externes au service, permet de garantir que toutes les composantes de ce dossier seront prises en compte. Le chef du DSE a par ailleurs décidé d'ouvrir une procédure d'avertissement à l'encontre d'un des directeurs d'établissement, l'audit confirmant des manquements dans sa gestion.

Jean-Claude Mermoud attend une vue d'ensemble de la réorganisation et les premiers changements pour l'automne. Il juge positifs tant le rapport du CCF que cet audit qui permettent d'apporter des réponses à des difficultés aujourd'hui clairement identifiées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 mai 2003

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 078 697 11 18